canton de vaud

Pascal Broulis
Chef du Département
des finances

Rue de la Paix 6
1014 Lausanne

SUD
Madame
Françoise Emmanuelle Nicolet
Chauderon 5
1003 Lausanne

Lausanne, le 22 mars 2007

8 mars, journée de lutte des femmes : les salariées de l'Etat de Vaud veulent leur dû !

Madame,

Au nom de la Délégation du Conseil d'Etat aux ressources humaines, je me réfère à votre courrier du 7 mars 2007 dont le contenu a retenu toute mon attention.

Le respect du principe de l'égalité entre les femmes et les hommes et les mesures de promotion pour y parvenir de manière pleine et totale sont un des objectifs constants du Conseil d'Etat. C'est dire que sur la finalité, je ne peux qu'être d'accord avec les éléments que vous mettez en avant en apportant, ci-après, quelques considérations sur les deux dossiers que vous évoquez.

Enseignement

Dans le dossier des maîtresses ACT, qui ont suivi une ou deux options complémentaires, l'Etat de Vaud a essayé de trouver une solution aussi juste et pragmatique que possible. SUD ne l'a pas voulu et a ouvert une action. Désormais, il appartiendra aux tribunaux de se prononcer.

Nettoyeuses

Comme j'ai déjà eu l'occasion de vous le signaler, l'Etat a fait face à ses obligations en versant le rétroactif et en corrigeant le salaire sur la base de la décision du TRIPAC.

Pour ce qui concerne les personnes qui ne travaillent plus à l'Etat, on est là devant un problème purement logistique dès lors que rechercher ces personnes-là prend du temps et qu'au surplus le Service du personnel ne dispose pas de leur dossier physique compte tenu de leur ancien statut. Dans la plupart des situations, les coordonnées ont changé et sont inconnues de l'Etat.

Je vous prie de croire, Madame, à l'expression de mes salutations les meilleures.

Le Chef du Département

Copie :
- Mme Anne-Catherine Lyon, Cheffe du DFJ
- M. Jean-Claude Mermoud, Chef du DIRE